

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 52
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2021

OBJET :

Dispositif LEADER du GAL du Pays Gapençais - Frais de fonctionnement de l'année 2022

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Bernard LONG procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 8 novembre 2018, la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a acté la reprise du portage du Groupe d'Action Locale du Pays Gapençais à partir du 1er janvier 2019. Par conséquent, la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance doit faire une demande d'aide financière pour l'animation/gestion du programme pour l'année 2022 afin de continuer la mise en œuvre de la programmation sur le territoire du GAL (accueil des porteurs de projets, suivi des dossiers, animation de la mesure 19.3 « coopération », suivi des paiements...).

Durant l'année 2022, il s'agira également de renforcer les actions de communication en lien avec les projets financés et l'apport du dispositif LEADER pour le territoire. Le constat d'un besoin de valorisation des initiatives soutenues est partagé avec le Comité de programmation LEADER Pays Gapençais, les autres GAL ainsi que la Région. D'autre part, dans la perspective de l'élaboration de la candidature pour la future programmation, le GAL doit lancer dès début 2022 les travaux en lien avec l'évaluation du dispositif.

Par ailleurs, la future programmation FEADER (2023-2027) commencera en 2023. Dès 2022, la Région devrait lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auquel devront répondre les GAL candidats pour l'obtention d'une nouvelle enveloppe LEADER.

Pour mener à bien ces missions supplémentaires en 2022, l'équipe technique pourrait être enrichie d'une 3ème personne, durant 1 an, dont :

- 50 % du temps de travail serait dédié à la valorisation des actions soutenues, la communication sur le programme (relation presse, réalisation de vidéos thématiques, écriture de divers documents de communication, organisation d'un ou plusieurs évènements) ainsi qu'au pilotage de l'évaluation du programme 2014 - 2020

- 50 % du temps de travail serait dédié à l'élaboration de la candidature en réponse à l'AMI de la Région (diagnostic de territoire, animation des réunions de concertation, enquêtes individuelles, rédaction du dossier de candidature). Cette dernière mission en lien avec l'AMI serait financée par une enveloppe spécifique attribuée par la Région en 2022.

La mission « évaluation » serait confiée à un stagiaire entre février et juillet 2022 qui assurerait le côté opérationnel (complétude et analyse des tableaux de bord, enquêtes individuelles auprès des porteurs de projets ainsi que des partenaires, écriture du rapport et formulation des préconisations).

Il s'agit ici de présenter le budget prévisionnel pour l'animation et la gestion du GAL durant l'année 2022. Les dépenses sont composées de salaire, de frais de déplacements, et de diverses prestations de service.

Le montant total s'élève à 127 399,30 € TTC et est réparti comme suit :

- Frais salariaux : 100 143,90 € (2,5 ETP + stagiaire 6 mois)
- Frais indirects (15% des frais salariaux) : 15 021,59 €
- Frais de déplacements : 3 075 €

- Frais de traiteur (événement de valorisation des projets) : 1 835,65 €
- Frais alimentaires pour Comités de programmation : 237,90 €

- Frais de communication / valorisation des projets : 6 125,26 €
- Vidéos thématiques : 3 050 €
- Accompagnement stratégique et relation presse : 1 542,86 €
- Graphisme et éditions de documents de communication : 1 202,40 €
- Édition d'étiquettes (présence des logos obligatoire sur les équipements) : 330 €

- Frais de formation - analyse financière des projet : 960,00 €

L'opération est financée à 100% par l'Europe (FEADER) et la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La demande de subvention est répartie comme suit :

- Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur : 50 959,72 €
- Europe (FEADER) : 76 439,58 €

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances, Ressources Humaines, réunie le 07 décembre 2021 :

- Article 1 : d'approuver le projet et son plan de financement ;
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche pour sa bonne réalisation.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 58

Le Vice-président



Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2021

Affiché ou publié le : 22 DEC. 2021